

POLITIQUE DE GARANTIE



La garantie générale

TGV1 composites Inc. (ci-après nommée TGV1), sous réserve des limitations décrites dans le présent certificat de garantie, garantit que tous ses produits sont, dans des conditions normales d'utilisation, libres de tout vice de fabrication à compter de la date de l'achat original et pendant la période spécifiée ci-dessous.

Période de garantie

La garantie de base s'étend sur tous les produits réguliers vendus par TGV1 pour une durée de cinq (5) ans. La garantie pour les planchers TknoDEK® est de dix (10) ans pour le modèle HYBRIDE et de quinze (15) ans pour le modèle TOTAL. Notre garantie n'est valable que pour l'acheteur initial et est non transférable. De plus, TGV1 devra être avisée de tous dommages ou vices aux produits achetés dans les trente (30) jours de la découverte du dommage ou du vice par l'acheteur, sans quoi, la garantie sera nulle et non avenue.

Limitations

Cette garantie ne s'applique pas :

- À la décoloration causée par l'usure normale;
- Aux dommages causés par un mauvais usage (égratignures, impacts, etc.) ou un mauvais entretien (taches, etc.);
- Les dommages résultant d'une mauvaise installation ou d'une installation non conforme à celle proposée par TGV1;
- Les dommages causés par le feu, l'emploi de produits chimiques, la pollution, tout autre dommage naturel et les cas de force majeure;
- Les dommages causés par des perforations non ou mal scellées (vis de rampes, poteaux etc.)
- Mauvaise utilisation ou application de scellant ou de choix de scellant;
- Aux produits qui ne se trouvent plus dans les lieux d'installation d'origine;
- Aux produits volés ou perdus.

Dommages indirects

TGV1 ne doit pas être tenue responsable de tous dommages indirects, spéciaux, fortuits ou de dommages punitifs découlant de, ou résultant de, ou en liaison avec cette garantie limitée, ou le produit, soit que les dommages soient prévisibles ou imprévisibles et cela, même si TGV1 a été avisée de la possibilité de survenance de tels dommages.

Garantie exclusive

La garantie fournie par TGV1 est exclusive, toutes autres déclarations, garanties ou conditions, explicites, implicites ou tacites, prévues par la loi ou autrement, sont exclues par les présentes.

Exécution de la garantie

En cas de réclamation de la garantie, le client devra fournir le bon de commande et/ou la preuve d'achat sans quoi le produit ne sera pas garanti. Le remplacement et/ou la réparation d'un produit sera garantie pour le reste de la période de garantie.

TGV1 n'est pas responsable de la non-exécution ou retard d'exécution de la présente garantie dans toutes circonstances indépendantes de son contrôle, comme les guerres, les contraintes ou restrictions ou restrictions gouvernementales, les grèves, les incendies, les inondations ou les pénuries de matière première.

Si la situation le permet, TGV1 effectuera une réparation sur place plutôt que de faire le remplacement du produit. Les frais de main-d'œuvre non reliés aux produits de TGV1 seront à la charge du client. TGV1 se décharge aussi de toute responsabilité quant aux vis et ancrages utilisés par l'installateur.

TGV1 Composites

8915, ave Émilien-Letarte
St-Hyacinthe, QC
J2R 0A4

